



**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU MARDI 29 SEPTEMBRE A 20H30 MAIRIE D'EAUZE**

**PRESENTS** : M GABAS / MME ARSLANIAN / M BLAYA / MME LABARRERE / M QUINTILLA / M JORIEUX / MME MOLAS / M ESPIAU / MME MONGIS / MME FOURES / MME PETITJEAN / M LAMORT / MME ROLANDO / MME CARDONA / M KUBIAK / M FALTRAUER / MME CAPIN / MME DUBOIS / M LABURTHE / MME COLLADELLO / M FAGET / MME GASC / M TOUYAROU

**EXCUSES** : M LEROUX / MME NANCÉ / MME BRIANE / M RENARD

**ONT DONNE PROCURATION** : M LEROUX / MME NANCÉ / MME BRIANE / M RENARD

Monsieur le Maire soumet le procès verbal de la séance du 10 juillet 2020. Celui-ci est adopté à majorité : 1 abstention MME ARSLANIAN.

**ORDRE DU JOUR**

- **Conventions** :
  - 1- Ville Amie des Enfants UNICEF
  - 2- Conventions de bail Maison du floc :
    - Syndicat du floc
    - Pays d'Armagnac
- **Affaires scolaires** :
  - 3- Participation école Saint Taurin
- **RH** :
  - 4- Transformations de postes
- **Finances Publiques** :
  - 5- Décision Modificative
  - 6- Garantie d'emprunt EHPAD ELUSA
  - 7- Fonds de solidarité Locale
- **Questions diverses**

## RAPPORTS DE SEANCE

### - Conventions :

#### 1-Ville Amie des Enfants UNICEF

La Ville d'Eauze a obtenu le titre de Ville Amie des Enfants Unicef pour l'année 2019. Il convient désormais de candidater de nouveau en début de mandat. Aussi, le Conseil doit se prononcer sur la volonté de la Commune d'Eauze de se porter candidate pour le renouvellement de ce titre qui donnera lieu à convention.

Le Conseil doit émettre un avis.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

#### 2-Conventions de bail Maison du floc :

Le syndicat et le comité interprofessionnel du floc ont mutualisé leurs bureaux avec ceux du BNIA, quittant ainsi la maison du floc aménagée en 1985 dans les anciens abattoirs de la Ville. Toutefois, le comité interprofessionnel du floc de Gascogne gardera une partie du bâtiment faisant fonction de stockage.

Les bureaux de l'étage ainsi que la salle de réunion du rez-de-chaussée seront loués dès le 1<sup>er</sup> septembre au PETR Pays d'Armagnac en attendant leur installation dans la maison de la vigne et du vin.

Ainsi, le Conseil doit se prononcer sur les deux conventions dont vous avez eu copie :

- Comité interprofessionnel du Floc de Gascogne
- Pays d'Armagnac

Le Conseil doit émettre un avis et autoriser M. le Maire à signer les conventions susvisées.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

### - Affaires scolaires :

#### 3- Participation école Saint Taurin

La loi du 26 juillet 2019 pour une école de la Confiance a instauré l'obligation de l'instruction pour les enfants de 3 à 6 ans avec possibilité de demander auprès de l'Etat une attribution de ressources de l'Etat.

Aussi, l'OGEC Saint Taurin demande une participation de la Commune d'Eauze pour les dépenses de fonctionnement des classes supplémentaires, soit pour les enfants de 3 à 6 ans résidant sur Eauze, la Commune participant déjà pour les autres classes.

Ainsi, M. le Maire propose d'appliquer la participation selon un calcul basé sur les dépenses de fonctionnement de nos écoles, comme nous le demande la Loi :

- Ecole maternelle (90 enfants) : 1713,49 € : somme rétroactive pour l'année scolaire 2019-2020

- Ecole maternelle (90 enfants) : 1713,49 €
  - Ecole primaire (183 enfants) : 636,43 €
- Ces deux sommes s'appliqueront également pour l'année scolaire 2020-2021

Par ailleurs, le Conseil doit autoriser M. le Maire à demander auprès de des services académiques une attribution de ressources compensatoires.

Le Conseil doit émettre un avis.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

- **RH :**

**4-Transformations de postes**

Compte tenu des mouvements de personnels (départ en retraite, reclassements, promotion interne ou avancement de grade), il convient de transformer les postes suivants :

- Création d'un poste d'adjoint technique à temps complet, à compter du 01/10/2020,
- Modification d'un poste d'adjoint technique à temps non complet 28 heures hebdomadaires, en poste d'adjoint technique à temps complet, à compter du 01/09/2020,
- Modification d'un poste d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe à TP 50% en poste d'agent de maîtrise à TP 50% au 01/09/2020,
- Modification d'un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet, en poste d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet à compter du 01/01/2020

Le Conseil doit émettre un avis.

Pour information : reclassement d'un agent des espaces verts vers le service PM et ACOMO : maintien de son poste d'adjoint technique principal 1ère classe à temps complet et modification de sa fiche de poste.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

- **Finances Publiques :**

**5- Décision Modificative**

Le chapitre 16 (emprunts) fait apparaître une insuffisance qu'il convient de combler par des crédits du chapitre 020 (dépenses imprévues)

<b><u>DEPENSES D INVESTISSEMENT</u></b>			
<b>ARTICLE</b>		<b>MONTANT</b>	
<b>020</b>	Dépenses imprévues	<b>- 10000,00</b>	
<b>1641</b>	Emprunts (capital)	<b>+10000,00</b>	
	Total Dépenses	<b>0,00</b>	

Le conseil doit émettre un avis

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

## 6- Garantie d'emprunt EHPAD ELUSA

L'EPHAD ELUSA nécessite d'importants travaux de mise aux normes, de réfection et d'agrandissement afin d'améliorer la vie courante des résidents et des personnels travaux qui sont en cours de réalisation.

Le conseil d'administration de l'établissement a reçu une proposition commerciale de la Banque Postale pour l'obtention d'un prêt de 710 000 €.

Il est demandé à la commune d'EAUZE de garantir cet emprunt à hauteur de 50% (vous avez eu détail en PJ).

Le Conseil Municipal doit émettre un avis.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à la majorité : 1 abstention M FALTRAUER.

- ⇒ Le plan de financement du projet sera transmis par l'EPHAD
- ⇒ M le Maire apporte des explications quant à la durée de l'emprunt qui répond à certains critères.

## 7- Fonds de Solidarité Locale

Le Conseil Départemental sollicite la participation des communes à l'abondement du Fonds Solidarité Logement pour l'année 2020. Ce dispositif vise à apporter une aide et un accompagnement aux ménages gersois les plus démunis et leur permettre ainsi d'accéder et de se maintenir dans un logement adapté et décent.

Il est proposé une participation de 0.40€ par habitant, soit une somme totale de 1636.80€ (0.40€ x 4092 habitants), sur la base du volontariat.

Le Conseil doit émettre un avis.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

- ⇒ M le Maire annonce qu'il proposera prochainement au Conseil Municipal le vote d'un "permis à louer", compte-tenu de l'augmentation du nombre de logements insalubres sur la ville.

## **QUESTIONS DIVERSES**

- M le Maire revient sur l'élection CCGA du 16/07/2020 et se félicite qu'EAUZE ait pu jouer groupé sur le vote de Bruno TOYAROU malgré la victoire de M BEYRIES et sur le vote de Carole ROLANDO comme vice-présidente.

Plusieurs élus participent aux commissions CCGA ainsi qu'à l'OTTGA.

M le Maire trouve que les relations sont meilleures avec la CCGA.

MME ROLANDO dit qu'il y a beaucoup de travail pour remettre tout à plat au niveau du CIAS et de son organisation générale. Il y a une meilleure communication interne et aucune décisions importantes ne sera prise sans les acteurs principaux et notamment EAUZE.

- M JORIEUX Vice-président de l'OTTGA évoque la problématique de Cazaubon qui veut quitter l'OTTGA pour créer un office de tourisme de station thermale : problème au niveau du personnel, que devient l'OTTGA cohabitation des deux ot : ot communal et ottga ?

M le Maire d'EAUZE trouve dommage que Cazaubon ne laisse pas une chance à l'Office de Tourisme de Pays.

- Election SICTOM : M BLAYA a été élu vice-président. De nouvelles réflexions et orientations sont à venir.
- Election SAT : MME ARSLANIAN a été élue vice-présidente. Elle évoque des dysfonctionnements et anomalies découverts ainsi que le retour des agents en arrêt maladie. Elle espère de que belles choses pourront voir le jour. M KUBIAK demande un programme de résorption des fuites : un audit sera effectué.

MME ROLANDO s'étonne du nombre d'élus qui ont apporté leur confiance à l'ancienne équipe compte-tenu des faits. L'administration ne doit pas prendre le pouvoir : les élus doivent être présents.

- Election SMBV Osse-Gélise-Auzoue : M LABURTHE a été élu vice-président. Deux projets sur EAUZE à venir dont la coupe les arbres morts et trop anciens le long des rivières.
- PETR Pays d'Armagnac : M le Maire a été élu Président. 4 commissions sont créés.
- Opération Bourg Centre : financement sur les projets structurants de la ville avec un rayonnement sur un bassin de vie (ci-joint dossier présentation).
- Association des Maires du Gers (ADM32) : M le Maire a été élu vice-président en charge de la santé et de la finance publique.
- M FAGET : réflexion sur 1 Pass Culturel sur EAUZE pour toutes les générations. Il rappelle aussi le festival ELUS'ESPAÑA en octobre (cinéma espagnol).
- MME LABARRERE : précise que suite à la réunion des associations du 10 septembre dernier, celles-ci se sont manifestées auprès de Patricia Petit pour faire valider leur protocole sanitaire de reprise d'activités.

Une visite des installations municipales (salles, terrains de sports, etc) pour tous les élus du conseil sera organisée.

- M ESPIAU demande si l'avenue de Gascogne est terminée : en principe les travaux sont terminés.

**Séance levée à 21H45.**